

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3170

13 décembre 2013

SOMMAIRE

Alloservices.lu	152159	Outlet Site Holdings S.à r.l.	152156
Bimini Investments S.à r.l.	152157	Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.	152146
Chrysos S.A.	152137	Palmbooks S.à r.l.	152118
DLJ Solutions S.A.	152140	PELARO-Investisseurs S.A.	152117
DNB Luxembourg S.A.	152143	Peter & Clark - Multilingual Communica- tion	152147
DnB NOR Luxembourg S.A.	152143	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	152114
Eagle (EU) S.à r.l.	152138	PHM Topco 21 S.à r.l.	152150
Eagle (US) S.à r.l.	152138	Polynt Group S.à r.l.	152143
Electricity Application Luxembourg	152138	Premium Portfolio SICAV	152146
Eni Pakistan (M) Limited	152137	Premium Portfolio SICAV	152146
Erre Nove S.A.	152143	PricewaterhouseCoopers	152144
Euremis Luxembourg S.A.	152137	Prime BHN Luxembourg S.à r.l.	152144
Fernadero Luxembourg S.à r.l.	152136	ProLogis Spain XII S.à r.l.	152147
Flint Luxembourg Sàrl	152137	San Faustin S.A.	152129
GDL Carottages Lux, S.à r.l.	152140	SAN S.à r.l.	152131
Gensford S.à r.l.	152141	Satellite Uno S.A.	152131
GNA	152139	Schleich Luxembourg S.A.	152147
Goelette S.A.	152139	Schreinerei V. Messerich	152131
Grenat S.A.	152140	Sehelah Exploitation S.à r.l.	152131
Gusto Caffè Sàrl	152140	Setas International SPF S.A.	152128
Halfields S.à r.l.	152138	Shipbourne S.A.	152132
Henderson Lutra Fund	152139	SIA Holding Luxembourg S.à r.l.	152135
Illuminare G.m.b.H.	152140	Skytation	152134
Les Cades de Brombor S.A.	152156	SPE Finance Sàrl	152134
MEIF Germany One S.à r.l.	152157	Star Estate S.A.	152135
Milpro S.A.	152157	Summerside Investments S.à r.l.	152135
MREF II VV Property S.à r.l.	152116	Svalbard S.A.	152135
MX International S.à.r.l.	152145	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	152136
Nadine SA	152117	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF	152136
Northern Lights Investment S.A.	152117	TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à.r.l.	152132
Orbit Private Asset Management S.A. ..	152144		
Orbit Private Asset Management S.A. ..	152145		
Oscar B Sàrl	152156		

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October.

Before Maître Me Paul BETTINGEN, Notary professionally residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165901,

here represented by Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 October 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, is the sole partholder in PFIZER LUXEMBOURG

SARL, incorporated on October 3, 2001, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84125, published in the Mémorial C, number 302 of February 22, 2002 (the "Company"), by deed of the undersigned notary. The articles of the company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 8, 2011, published in the Mémorial C, number 2665 of November 3, 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 100.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 2,757,800,000.-) to the amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND AND ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 2,757,800,100.-) by the creation and the issue of ONE (1) new class AB share having a par value of ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 100.-) each (the "New class AB Share"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND SIXTY-TWO US DOLLARS (USD 280,062.-), paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, prenamed, for a global amount of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-TWO U.S. DOLLARS (USD 280,162.-)

The aggregate contribution of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND SIXTY-TWO U.S. DOLLARS (USD 280,162.-) in relation to the New Class AB Share is allocated as follows: (i) ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 100.-) to the share capital of the Company and (ii) TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND SIXTY-TWO US DOLLARS (USD 280,062.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the ONE (1) New Class AB Share, and to pay it a total price of ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 100.-) together with total issue premium of TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND SIXTY-TWO US DOLLARS (USD 280,062.-) by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company and the management of PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, based on accounts of PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL dated October 16, 2013 which certifies the existence and the total value of the claim.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

First paragraph Art. 5. Section 1. General. The corporate capital of the company is set at TWO BILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND AND ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 2,757,800,100.-) divided into:

- EIGHTEEN MILLION SIX HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTEEN (18,678,818) class AB shares having a par value of ONE HUNDRED US DOLLAR (USD 100.-) each (the "Class AB Shares"); and

- EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-THREE (8,899,183) class C shares having a par value of ONE HUNDRED US DOLLAR (USD 100.-) each. (the "Class C Shares")

All of which Class AB Shares and Class C Shares have been fully paid up. (...).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,500.

Powers

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 165901 (la «Société»),

ici représentée par Maître Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, est l'associé unique de PFIZER LUXEMBOURG SARL, constituée le 3 octobre 2001, ayant son siège social au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84.125, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 22 février 2002 (la «Société») par acte du notaire soussigné. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2011 publié dans le Mémorial C le 3 novembre 2011 numéro 27665.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 2.757.800.000,-) à un montant de DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 2.757.800.100,-) par l'émission d'UNE (1) nouvelle part sociale de classe AB ayant une valeur de CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 100,-) (la «Nouvelle Part Sociale de classe AB»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS (USD 280.062,-) payés par un apport en nature consistant dans la contribution d'une créance détenue par PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, prénommé, pour un montant total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (280.162,-).

L'apport total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS (USD 280.162,-) relativement à la Nouvelle Part Sociale de classe AB est alloué comme suit: (i) CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 100,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS (USD 280.062,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL, prénommée et représenté comme di ci-avant a déclaré souscrire UNE (1) nouvelle part sociale de classe AB et la libérer pour un prix total de CENT DOLLARS AMERICAINS (USD

100,-) ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS (USD 280.062,-) par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue contre la Société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur de la créance apportée émise par les gérants de la Société et par la gérance de PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL sur base d'un bilan de PFIZER LUXEMBOURG GLOBAL HOLDINGS SARL daté du 16 octobre 2013, qui certifie la valeur totale de l'apport en nature.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Premier paragraphe

Art. 5. Section 1. Général. Le capital social de la société est fixé à DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 2.757.800.100,-) divisé en

- DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-HUIT (18.678.818) parts sociales de classe AB ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 100,-) chacune (les «Parts sociales de classe AB»); et

- HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (8.899.183) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de CENT DOLLARS AMERICAINS (100,-) chacune. (les «Parts sociales de classe C»).

Toutes ces parts sociales de classe AB et de classe C ont été entièrement payées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.500.

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 octobre 2013. LAC/2013/48148. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152969/148.

(130187150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

MREF II VV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.780.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 820 du 28 mars 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MREF II VV Property S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013160219/14.

(130196633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Nadine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.454.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013160230/14.

(130196071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Northern Lights Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.661.

En date du 08 novembre 2013, les Associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Réélection de Deloitte Audit S.à r.l., au poste de réviseur d'entreprises agréé, avec effet Immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northern Lights Investment S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013160229/14.

(130196638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

PELARO-Investisseurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 33.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Petange en date du 16 septembre 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Roland BREYER, pensionné

Demeurant à L-4712 Pétange, 1 Rue des Alliés

Administrateurs:

Madame Germaine LINDEN, pensionnée

Demeurant à L-4712 Pétange, 1 Rue des Alliés

Monsieur Serge BREYER, fonctionnaire

Demeurant à L-4962 Clemency, 12B Rue de Messancy

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux SA

L-4530 Differdange, 80 Avenue Charlotte

Pétange, le 16 septembre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013160313/26.

(130196514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Palmbooks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.638.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second October.

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard.

THERE APPEARED:

PALMKNIHY HOLDING A.S., a joint-stock company incorporated on the 11 December 2007 and validly existing under the laws of the Czech Republic, having its registered office at Mala Stupartska 634/7, Praha 1 Stare Mesto 110 00 Czech Republic, and registered under number 28207513 with the Commercial Register Administered by the Municipal Court in Prague, Section B and Insertion 13148,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given under private seal on 16 October 2013.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the articles of incorporation of a company to be organized between themselves:

Chapter I. Form, Corporate Object, Corporate Name, Duration, Registered office

Art. 1. Legal form. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company (société à responsabilité limitée), to be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Company Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate Object. The object of the Company is the marketing and trade/sale, distribution of e-books in the European Union, e-commerce, online sale, mail-order selling.

The Company may also take participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and manage, control and develop such participating interests.

The Company may acquire and manage all intellectual property rights (copyright on software, patents, trademarks - including service marks and domain names - designs, patterns and models, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts. The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. Corporate Name. The name of the company shall be "PALMBOOKS S.à r.l.".

Art. 4. Duration. The company shall be formed for an unlimited duration.

Such duration shall commence on the date of its incorporation.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or as the case may be, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 6. Share capital. The company share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of the Share capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Company Law for any amendment of these Articles.

Art. 8. Rights allocated to the shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 9. Registered form. All shares shall be and remain in registered form.

Art. 10. Free transfer of shares. In the case of a sole shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Company Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Management, board of managers, auditors

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers, whether shareholders or not (the "Manager (s)"). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

The Manager(s) will hold their office until their successor(s) are elected.

They may be re-elected at the end of their mandate and they may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the end of their mandate, the Manager(s) shall not disclose the Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

In case of vacancy in the office of Manager by reason of death or resignation of a Manager or otherwise, the remaining Managers may, by way of co-optation, elect another Manager to fill such vacancy until the next Shareholders' meeting in accordance with the Law.

Art. 13. Meetings of the board of managers. If the Company is managed by a sole Manager, the latter will exercise the powers granted by the Company Law and by these Articles to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request from any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the present or represented at such meeting.

Except in case of emergency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent of all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held physically in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting.

Art. 14. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, the written resolutions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached hereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

In case of a Sole Manager, decisions are taken by the Sole Manager at the time and place that he/she will determine, by the written resolutions that he/she will sign.

When the Board of Managers is composed of a Sole Manager, resolutions are taken by the single Manager at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 15. General powers of the managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for fulfilling the Company's object. All powers not expressly reserved by the Company Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition or purpose.

All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 16. Delegation of powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 17. Representation of the Company. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article 17 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

In case of a delegation of powers, the Company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be the joint signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. The sole Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any

Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is managed by a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder or, as the case may be, the next general meeting of shareholders.

Art. 19. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 20. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Company Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 21. Annual General meeting. The annual general meeting, to be mandatorily held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within the first six months following the closing of the financial year of each year.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meeting of shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Company Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Powers of the meetings of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Company Law and by these Articles.

Art. 24. Procedure, vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Company Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the Company Law.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 25. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 27. Approval of Annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Company Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Company Law.

Art. 28. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 29. Interim dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, liquidation of the Company

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, unless otherwise provided for by the Company Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory measure

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Subscription and payment

The five hundred (500) ordinary shares in the company share capital have all been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the company.

Resolutions of the sole shareholder

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Charles Emond, born on 28 March 1955 at Arlon, Belgium, tax advisor residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;

The company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The address of the corporation is set at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Francis KESSELER, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

A COMPARU:

PALMKNIHY HOLDING A.S., société anonyme constituée le 11 décembre 2007 et existant sous les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à Mala Stupartska 634/7, Praha 1 Stare Mesto 110 00 République Tchèque, et immatriculée sous le numéro 28207513 au Registre de Commerce administré par le tribunal d'arrondissement à Prague, Section B et Insertion 13148,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Capter I^{er}. Forme juridique, objet social, dénomination sociale, durée, siège social

Art. 1^{er}. Forme juridique. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet le marketing et le commerce/la vente, la distribution de livres électroniques dans l'Union Européenne, le commerce électronique, la vente en ligne et la vente par correspondance.

La Société pourra également prendre des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, d'un brevet, d'une marque de fabrique, ou de commerce, d'un dessin ou d'un modèle, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. Dénomination sociale. La société aura pour dénomination «PALMBOOKS S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Droits attaches aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Forme nominative. Chaque part sociale est et restera sous forme nominative.

Art. 10. Libre cessibilité des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des actionnaires.

Chapitre III. Administration, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 12. Administration. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le (s) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

En cas de vacance d'un poste de Gérant en raison du décès ou de la démission d'un Gérant ou pour toute autre raison, les autres Gérants peuvent, par voie de cooptation, élire un nouveau Gérant pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est gérée par un Gérant unique, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. La convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra physiquement à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Gérants auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le Conseil de Gérance est composé d'un Gérant unique, les décisions sont prises par le Gérant unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 17. Représentation de la Société. Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

En cas de délégation de pouvoirs, la Société sera également engagée par la signature unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de toute personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 19. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 20. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 21. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit obligatoirement être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans la période des six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 24. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 25. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établie par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par versement en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la société.

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Charles Emond, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la société est fixée au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13963. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160299/577.

(130196430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Setas International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.519.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 octobre 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre MESTDAGH de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 5 mai 1974 à Strasbourg (France), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre MESTDAGH, démissionnaire, avec effet à ce jour.

Le mandat de Monsieur Jean-Hugues DOUBET viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014. La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.
 SETAS INTERNATIONAL S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2013161047/17.

(130196984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 R.C.S. Luxembourg B 158.593.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of November,
 before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Fernando R. Mantilla, Secretary of the Board of Directors, with professional address in Luxembourg,
 in his capacity as representative of the board of directors of SAN FAUSTIN S.A., a company existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 3B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 158.593 pursuant to a notarial deed dated 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 7 February 2011, number 247 (hereafter the "Company") (the "Board of Directors"),

in accordance with the resolutions taken at the meeting of the Board of Directors held on 6 November 2013.

A copy of an excerpt of the minutes of the Board of Directors' meeting, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting as representative of the Company, declares and requests the undersigned notary to record the following:

1) the Company's current share capital is set at one hundred thirty four million three hundred seventy seven thousand two hundred twenty united states dollars (USD 134,377,220), divided into:

- three million one hundred ninety-one thousand ninety-nine (3,191,099) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- one hundred ninety-nine thousand four hundred twenty-eight (199,428) special ordinary shares reconvertible into preferred shares (the "Reconvertible Ordinary Shares");
- three million three hundred twenty-eight thousand three hundred thirty-four (3,328,334) six percent (6%) cumulative preferred shares (the "Preferred Shares"),

all with a nominal value of twenty United States Dollars (US\$ 20) per share, all subscribed and fully paid up;

2) in accordance with article 5.6 of the articles of association of the Company, the Board of Directors may convert Reconvertible Ordinary Shares into Preferred Shares;

3) at the meeting of the Board of Directors held on 6 November 2013, the Board of Directors resolved to convert thirty-one thousand ninety-six (31,096) Reconvertible Ordinary Shares into thirty-one thousand ninety-six (31,096) Preferred Shares (the "Conversion");

4) the appearing party is authorized to record the Conversion in front of a Luxembourg notary in the name and on behalf of the Board of Directors.

As a consequence of the Conversion, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended in order to henceforth read as follows:

" Art. 5.

5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred thirty four million three hundred seventy seven thousand two hundred twenty United States dollars (USD 134,377,220), divided into

- three million one hundred ninety-one thousand ninety-nine (3,191,099) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- one hundred sixty-eight thousand three hundred thirty-two (168,332) special ordinary shares reconvertible into preferred shares (the "Reconvertible Ordinary Shares"),
- three million three hundred fifty-nine thousand four hundred thirty (3,359,430) six percent (6%) cumulative preferred shares (the "Preferred Shares"),

all with a nominal value of twenty United States Dollars (US\$ 20) per share, all subscribed and fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Fernando R. Mantilla, secrétaire du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa capacité de représentant du conseil d'administration de SAN FAUSTIN S.A., une société existante au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 3B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 158.593, suivant acte notarié en date du 27 janvier 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 février 2011, numéro 247 (la «Société») (le «Conseil d'Administration»),

conformément aux résolutions du Conseil d'Administration prises lors de la réunion du 6 novembre 2013.

Une copie d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en tant que représentant de la Société, déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) le capital social de la Société est actuellement fixé à cent trente-quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt Dollars américains (USD 134.377.220), divisé en:

- trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-neuf (3.191.099) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»),

- cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-huit (199.428) actions ordinaires spéciales reconvertibles en actions préférentielles (les «Actions Ordinaires Reconvertibles»),

- trois millions trois cent vingt-huit mille trois cent trente-quatre (3.328.334) actions préférentielles cumulatives de six pourcent (6%) (les «Actions Préférentielles»),

ayant une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) par action, toutes intégralement souscrites et libérées;

2) en vertu de l'article 5.6 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut convertir les Actions Ordinaires Reconvertibles en des Actions Préférentielles;

3) lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 novembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé de convertir trente et un mille quatre-vingt-seize (31.096) Actions Ordinaires Reconvertibles en trente et un mille quatre-vingt-seize (31.096) Actions Préférentielles (la «Conversion»);

4) la comparante est autorisée de faire acter la Conversion par-devant un notaire luxembourgeois au nom et pour le compte du Conseil d'Administration.

En conséquence de la Conversion, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 5.

5.1. Le capital social émis par la Société est fixé à cent trente-quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt Dollars américains (USD 134.377.220), divisé en:

- trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-neuf (3.191.099) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);

- cent soixante-huit mille trois cent trente-deux (168.332) actions ordinaires spéciales reconvertibles en actions préférentielles (les «Actions Ordinaires Reconvertibles»);

- trois millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent trente (3.359.430) actions préférentielles cumulatives de six pourcent (6%) (les «Actions Préférentielles»),

ayant une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) par action, toutes intégralement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. R. MANTILLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. LAC / 2013 /50707. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161038/118.

(130197191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Schreinerei V. Messerich, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161043/10.

(130197591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Satellite Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161040/10.

(130197085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

SAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 21, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.615.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161039/10.

(130197003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Sehlah Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 21, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 99.989.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013161044/14.

(130197146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Shipbourne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 72.831.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2013

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2013 que Monsieur Michael Gray, Administrateur de sociétés, demeurant 4, Eastcliff, Felixstowe, Suffolk 1P11 9TA (U.K.) a été coopté administrateur avec effet au 19 novembre 2013 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Camille Cigrang. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013161053/16.

(130197392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.544.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRW Automotive Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA) and registered with the Trade register under number 3589359,

LucasVarity, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Stratford Road, Solihull, West Midlands B90 4AX (United Kingdom) and registered with the Registrar of Companies under number 3207774,

here both represented by Mrs. Cristina CAPACCHIETTI, by virtue of two power of attorney given on October 2, 2013, and October 1, 2013, respectively.

A copy of said proxies, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its representative, has requested the notary to state that:

- TRW Automotive Inc. and LucasVarity are the sole shareholders of TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 609 on July 4, 2003, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on June 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 376 on April 26, 2005, having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 93.544 (the Company).

- the Company has an issued share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

- the appearing parties have decided to dissolve the Company with immediate effect;

- In its capacity as majority shareholder, TRW Automotive Inc. be identified as liquidator;

- TRW Automotive Inc., in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept for a period of five years at the registered office of the company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TRW Automotive Inc., une société constituée sous les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats Unis d'Amérique) et inscrit au registre des sociétés sous le numéro 3589359,

LucasVarity, une société constituée sous les lois d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à Stratford Road, Solihull, West Midlands B90 4AX (Royaume-Unis) et inscrit au registre des sociétés sous le numéro 3207774,

représentée toutes deux ici par Madame Cristina CAPACCHIETTI, en vertu de procurations données le 2 octobre 2013 respectivement le 1^{er} octobre 2013,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TRW Automotive Inc. et LucasVarity sont les seuls associés de TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juin 2003 numéro 609, dont les articles ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 25 juin 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 avril 2005 numéro 376, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 93.544 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- les comparants ont décidé de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat;
- En sa qualité d'associé majoritaire, TRW Automotive Inc. est nommé liquidateur de la société;
- TRW Automotive Inc., en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, ainsi que LucasVarity déclarent avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elles prendront en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;
- les comparants donnent pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: CAPACCHIETTI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161107/92.

(130197209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

La Société informe que Monsieur Fabrice Rochu, lequel était gérant de la Société, est décédé le 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gérance

Daniel Laurencin / Guy Harles

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013161063/14.

(130197293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Skytation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 88.248.

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SKYTATION, société à responsabilité limitée., ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1372 du 21 septembre 2002.

L'assemblée se compose de tous ses associés, à savoir:

Monsieur Stéphane DE WOLF, associé, né le 19 mars 1974 à Ixelles (Belgique), demeurant au 67, avenue Gounod, B - 1070 Anderlecht (Belgique),

Monsieur Daniel FRENCH, associé, né le 14 août 1954 à Neuilly sur Seine (France), demeurant au 6, Duchscherstrooss, L - 6868 Wecker,

Monsieur Joël Rémy HENCKS, associé, né le 21 novembre 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 11, Bluetschwitzerweg, CH-9443 WINDNAU (Suisse), tous valablement représentés par Monsieur Benoit LOCKMAN, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

En vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Ceci exposé, les comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité des voix:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social avec effet immédiat au 6, Duchscherstrooss à L - 6868 Wecker.

Le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Wecker»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50825. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161057/40.

(130197445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Summerside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.822.313,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.610.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 septembre 2013 que:

- A été nommée aux fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, pour une durée de un an, TEAMAUDIT S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2730 Luxembourg 67, rue Michel Welter, afin de procéder au contrôle des comptes consolidés du groupe de sociétés auquel appartient la Société, arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161075/15.

(130196934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Svalbard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.373.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SVALBARD S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013161076/12.

(130197244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

SIA Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.088.

—
Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013161055/12.

(130197187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Star Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.238.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°835 du 13 août 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les information et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013161066/15.

(130197600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.950.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 02. Oktober 2013

Am 02. Oktober 2013 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt vierhundertfünfunddreißigtausendzweihundertdreundneunzig Euro (EUR 435.293,00).“

Luxembourg, den 19. November 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013161078/18.

(130196953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.951.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 02. Oktober 2013

Am 02. Oktober 2013 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt sechshundertachtundsechzigtausendzweihundertvierundvierzig Euro (EUR 668.244,00).“

Luxembourg, den 19. November 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013161079/18.

(130196952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fernadero Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.232.

—
Cession de parts

Avec effet au 25 juin 2012, Wise Management S.à r.l. a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, dans la Société ci-haut mentionnée à Fernadero Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social à Artemidos 23, 4th floor, 6025 Larnaca, Cyprus et enregistrée auprès du registre des sociétés de Nicosia en Chypre sous le numéro HE 125992.

Dès lors, Fernadero Limited est inscrite dans le registre des associés de la Société comme associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013161368/18.

(130198221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

**Euremis Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Chrysos S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013161365/12.

(130198060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Flint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.180.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2013 que:

- la démission de Madame Timea Orosz, gérante de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 3 juin 2013;
- la démission de Monsieur Emmanuel Réveillaud, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 8 novembre 2013;
- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et ce avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161371/23.

(130197649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.539.

Extrait des résolutions écrites prises en date de 23 octobre 2013

En date du 23 Octobre 2013, les actionnaires de ENI Pakistan (M) Limited S.à.r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Manfredi Giusto en tant que gérant de la Société avec effet en date de 7 Novembre 2013;
- De nommer Monsieur Giorgio Guidi, né le 26 May 1967, à Modena, Italie, résidant professionnellement au 1727, Strawinskylaan, 1077 XX, Amsterdam, Pays-Bas en tant que gérant de la Société avec effet au 7 Novembre 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 adoptant les comptes annuels pour l'année 2014.

Luxembourg, le 20 Novembre 2013.

Roberto Castriota

Gérant de la Société

Référence de publication: 2013161346/19.

(130198220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Eagle (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.450.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II (Euro), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161340/12.

(130197802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Eagle (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.449.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo European Real Estate Fund II LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161341/12.

(130197791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

EAL, Electricity Application Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 149.086.

Extrait des résolutions prises lors la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 novembre 2013 à Foetz

Les administrateurs ont constaté l'élément suivant:

1. Ils constatent que le mandat de Monsieur Freddy Bologna au poste de directeur technique est arrivé à terme. Dès lors, Monsieur Freddy Bologna n'est plus chargé de la gestion journalière et effective de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013161344/12.

(130197660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Halfelds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.474.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18 Novembre 2013 il a été décidé:

- De nommer comme nouveaux gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Mrs. Féréshteh POUCHANTCHI, résidant professionnellement au 22, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg.

* Mr. Christian Stein, résidant professionnellement au 22, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013161415/18.

(130198265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

GNA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2013

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Guy HORNICK, de Monsieur Thierry FLEMING et de Monsieur Luc HANSEN de leur mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 18 novembre 2013

- Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161406/26.

(130198430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Goelette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.943.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013161408/11.

(130198179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Henderson Lutra Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.858.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 22 août 2013

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Hugh Roderick Ward, résidant professionnellement à Sunset Lodge, La Route de Haut, St Brelade, Jersey JE3 8AR, comme Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Gerhard Kluth avec effet au 22 octobre 2013 (date d'agrément), jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour Henderson Lutra Fund

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013161416/17.

(130197769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

GDL Carottages Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 139.182.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161399/10.

(130198065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Grenat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 61.448.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GRENAT S.A.

Signature

Référence de publication: 2013161411/12.

(130197920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Gusto Caffè Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 104.248.

Par la présente, je soussignée, Monsieur Djamel Boudeliou, gérante technique de la société GUSTO CAFFE S.à.r.l., situé à L-1413 Luxembourg, 9, Place Dargent, R.C.S Luxembourg B104248, démissionne de mon poste de gérant technique de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Djamel Boudeliou.

Référence de publication: 2013161413/11.

(130198228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

DLJ Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.676.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013161335/10.

(130198028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Illuminare G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.382.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013161434/11.

(130197731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Gensford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.018.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Fair Joint Limited, a company organized under the laws of Hong Kong, People's Republic of China, having its registered office at 8th Floor, 22-28 Cheung Tat Road, Tsing Yi, Hong Kong, People's Republic of China, registered with the "Registrar of Companies - Hong Kong Special Administrative Region" under number 1781278, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 31, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Gensford S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 172018 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 5th, 2012, and published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 2746, on November 12th, 2012.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) by creation and issue of thirty thousand (30,000) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Fair Joint Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the thirty thousand (30,000) new shares and have them fully paid up, along with the payment of a share premium in the amount of two million nine hundred and seventy-thousand Euro (EUR 2,970,000.-) by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (the "Contribution") in the total amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-), owed by the Company to Fair Joint Limited, and resulting from a declaration of the Company, as debtor company, dated October 31st, 2013, as well as from a declaration of Fair Joint Limited, as creditor company dated October 31st, 2013. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Fair Joint Limited, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution, and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Contribution;

- the assignment and subsequent extinction of the Contribution are effective today without qualification, and;

- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the Contribution and subsequent extinction of the Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-), represented by forty-two thousand five hundred (42,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand eight hundred Euro (EUR 2.800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fair Joint Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, République Populaire de Chine, avec adresse au 8th Floor, 22-28 Cheung Tat Road, Tsing Yi, Hong Kong, République Populaire de Chine et enregistrée au «Registrar of Companies - Hong Kong Special Administrative Region» sous le numéro 1781278, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Gensford S.à r.l.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172018 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2746, le 12 novembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille Euro (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à quarante-deux mille cinq cents (EUR 42.500,-) par la création et l'émission de trente mille (30.000) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Fair Joint Limited, prédésignée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux trente mille (30.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent soixante-dix mille Euro (EUR 2.970.000,-) par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, incontestable et incontestée (Apport») d'un montant total de trois millions d'Euro (EUR 3.000.000,-), due par la Société à Fair Joint Limite, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 31 octobre 2013 ainsi que d'une déclaration de Fair Joint Limited, en tant que société créancière, datée du 31 octobre 2013. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Fair Joint Limited, prédésignée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction aucune de l'Apport, et est pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente l'Apport;

- la cession et l'extinction subséquente de l'Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui, et;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg aux fins d'effectuer et formaliser l'Apport et l'extinction subséquente de l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cents Euro (EUR 42.500,-) représenté par quarante-deux mille cinq cents (42.500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents Euros (EUR 2.800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161389/126.

(130198068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Erre Nove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.550.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 19 juin 2013 à 12.00.

Résolutions

4. L'assemblée générale accepte les démissions de M. Fulvio Tettamanti et M. Michel Bourkel du Conseil d'administration;

5. L'assemblée générale ordinaire décide de nommer M. Eliseo Graziani et M. Marcel Egli (tous deux ayant leur adresse professionnelle à 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg) comme nouveaux membres du conseil d'administration. M. Graziani et M. Egli seront en charge jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2013161362/15.

(130197964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

**DNB Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. DnB NOR Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161337/10.

(130197809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Polynt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eckart Vogler
Gérant

Référence de publication: 2013160940/11.

(130197153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Il résulte des décisions prises à la majorité des voix par les associés représentant plus des trois quarts du capital social de la société coopérative PricewaterhouseCoopers en date du 18 octobre 2013 que

- la démission de Monsieur Luc Henzig de son mandat de membre du conseil de gérance avec effet au 18 octobre 2013 a été acceptée

- les membres du conseil de gérance supplémentaires suivants ont été nommés avec effet au 18 octobre 2013:

1. Madame Vinciane Istace, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élue au conseil de gérance pour la période du 18 octobre 2013 au 30 juin 2014, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

2. Monsieur Vincent Lebrun, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance pour la période du 18 octobre 2013 au 30 juin 2014, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Valérie Piastrelli

Associée-gérante

Référence de publication: 2013160944/22.

(130197532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Prime BHN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.372.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 15 novembre 2013

L'associé unique de la Société accepte la démission de Mme Diana Liu de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 30 septembre 2013.

L'associé unique décide de nommer Mme Cristina Fragni, de résidence au 723 Eighth Avenue, 11215 New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prime BHN Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013160945/16.

(130197197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 277.700,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

Orbit Private Asset Management S.A. («la Société») déclare que:

M. Arnold Bon, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, a comme nouvelle adresse privée 1, rue Dicks, L-5521 Remich.

et

M. Gerrit van Noord, Administrateur, a comme nouvelle adresse privée 1, rue Dicks, L-5521 Remich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013160931/16.

(130197498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 277.700,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration signée en date du 18 octobre 2013:

- d'annuler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL, (adresse professionnelle: 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg) comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société à partir du 1^{er} janvier 2013 et
- de nommer Callens, Pirenne, Theunissen & Co. SARL, (adresse professionnelle: 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1022 Luxembourg) comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013160930/19.

(130197498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

—
1) Suite à des changements de dénomination et d'adresse d'associés, il convient de modifier les informations suivantes pour:

- Keskinäinen Vakuutusyhtiö Tapiola, (Tapiola General Mutual Insurance Company) 7 Revontulentie, 02010 Tapiola, Finland par:

LocalTapiola General Mutual Insurance Company (LähiTapiola Keskinäinen Vakuutusyhtiö), 7 Revontulentie, 02010 Espoo, Finland

- Keskinäinen Henkivakuutusyhtiö Tapiola, (Tapiola Mutual Life Assurance Company), 7 Revontulentie, 02010 Tapiola, Finland par:

LocalTapiola Mutual Life Insurance Company (LähiTapiola Keskinäinen Henkivakuutusyhtiö), 7 Revontulentie, 02010 Espoo, Finland

- Keskinäinen Eläkevakuutusyhtiö Tapiola, (Tapiola Mutual Pension Insurance Company), 7 Revontulentie, 02010 Tapiola, Finland par:

LocalTapiola Mutual Pension Insurance Company (LähiTapiola Keskinäinen Eläkevakuutusyhtiö), 7 Revontulentie, 02010 Espoo, Finland

2) Suite à des changements d'adresse d'associés, il convient de modifier les informations suivantes pour:

- Intermediate Capital Investments Limited, ayant pour nouvelle adresse Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU, United Kingdom;

- Intermediate Capital GP 2003 N°1 Limited, for and on behalf of ICG Mezzanine Fund 2003 No.1 LP ayant pour nouvelle adresse Ogier House, The Esplanade, St-Helier, JE4 9WG, Jersey;

- Intermediate Capital GP 2003 Ltd for and behalf of ICG Mezzanine Fund 2003 No.3 LP ayant pour nouvelle adresse Ogier House, The Esplanade, St-Helier, JE4 9WG, Jersey;

- Pantheon Europe Fund IV Limited ayant pour nouvelle adresse First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 6HJ, Guernsey;

- Pantheon Europe Fund V "A", L.P. ayant pour nouvelle adresse First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 6HJ, Guernsey.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013160916/35.

(130196871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Premium Portfolio SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der Premium Portfolio SICAV vom 19. November 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Frank Endres, Vorsitzender

Herr Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

Herr Ralf Hammerl, Mitglied

Herr Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. November 2013.

Für Premium Portfolio SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013160942/24.

(130196914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Der konsolidierte Jahresabschluss vom 30. Juni 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Premium Portfolio SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013160941/12.

(130196913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 novembre 2013 que:

- la société à responsabilité limitée PRICEWATERHOUSECOOPERS établie 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013160933/18.

(130197022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ProLogis Spain XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.323.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 07 novembre 2013, cinq cents (500) parts sociale détenues dans la Société Prologis Holding XVII BV ont été transférées à Prologis Holding XI (A) BV ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Holding XI (A) BV	500 parts
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013160961/20.

(130197177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Peter & Clark - Multilingual Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 7 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013160938/13.

(130197089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Sleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary shareholders' meeting of "Sleich Luxembourg S.A.", a public limited liability company (a société anonyme), (hereinafter the "Company") a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.657, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 174, dated 14 February 2007, page 8308. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 16 March 2012, published in the Mémorial C, number 1096, dated 30 April 2012, page 52752.

The meeting is presided by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally at Luxembourg,

who appoints as secretary Solange Wolter, private employee, residing professionally at Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance which will be signed a by the shareholder(s), and/or the proxyholder of the represented shareholder(s) and by the board of the meeting. This list and the proxies of the represented shareholder(s), initialled ne varietur by the appearing parties will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. - As it appears from the attendance list, all the 30,000 (thirty thousand) class A shares, 10,000 (ten thousand) class B shares, 30,000 (thirty thousand) class C shares, 10,000 (ten thousand) class D shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Amendment of article 12.1 of the Articles in order to amend the composition of the board of directors so that the Manager Co-Investor Shareholder is no longer entitled to present a list of candidates;

2) Deletion of the definitions of "Manager Co-Investor Director" and "Manager Co-Investor Shareholder" in article 26 of the Articles;

3) Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions

First resolution

The meeting decides to amend article 12.1 of the Articles, in order to amend the composition of the board of directors so that the Manager Co-Investor Shareholder is no longer entitled to present a list of candidates, and therefore article 12.1 shall now read as follows:

" **12.1.** The Company must be managed by a board of directors (the "Board") consisting of up to seven (7) members (and at least three (3) members) of whom up to six (6) (but not less than three) shall be appointed by the general meeting of Shareholders, with the vote of the Shareholders present or represented representing the simple majority of the share capital in issue from time to time, out of a list of eight (8) candidates presented by the Hg Shareholder (the "Directors"). Among the Directors appointed out of the list presented by the Hg Shareholder, up to six Directors (but not less than two) could be designated by the general meeting of the Shareholders as "Hg Directors". The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election."

Second resolution

The meeting decides to delete the definitions of "Manager Co-Investor Director" and "Manager Co-Investor Shareholder" in article 26 of the Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Schleich Luxembourg S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, (ci-après "la Société") régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.657, et constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 174, en date du 14 février 2007, page 8308. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1096, en date du 30 avril 2012, page 52752.

L'assemblée est présidée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est également désignée comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, et/ou le mandataire du comparant et par le bureau de l'assemblée. Cette liste de présence et les procurations de l'actionnaire représenté, une fois signées ne varietur par les comparants resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que, l'ensemble des 30.000 (trente mille) actions de classe A, 10.000 (dix mille) actions de classe B, 30.000 (trente mille) actions de classe C, 10.000 (dix mille) actions de classe D, représentant l'ensemble du capital social de la Société, est représenté et que dès lors le meeting peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés préalablement.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 12.1 des Statuts afin de modifier la composition du conseil d'administration afin que l'Actionnaire Manager Co-Investor ne puisse plus proposer de liste de candidats;

2) Suppression des définitions de "Manager Co-Investor Administrateur" et "Actionnaire Manager Co-Investor" dans l'article 26 des Statuts;

3) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12.1 des Statuts afin de modifier la composition du conseil d'administration afin que l'Actionnaire Manager Co-Investor ne puisse plus proposer de liste de candidats, et par conséquent l'article 12.1 se lira désormais comme suit:

" **12.1** La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") pouvant être composé de sept (7) membres au maximum (et d'au moins trois (3) membres) parmi lesquels jusqu'à six (6) (mais pas moins que trois) seront désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, avec le vote des Actionnaires présents ou représentés représentant une majorité simple du capital social actuellement émis, à partir d'une liste de huit candidats présentée par l'Actionnaire Hg (ci-après désignés comme les "Administrateurs"). Parmi les Administrateurs nommés à partir de la liste proposée par l'Actionnaire Hg, jusqu'à six Administrateurs (mais pas moins que deux) pourront être désignés par l'assemblée des Actionnaires comme "Administrateurs Hg". Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période ne pouvant pas excéder six années et sont rééligibles. Au cas où un Gérant est élu sans précisions quant au terme de son mandat, il est réputé avoir été élu pour une période de six ans à partir de la date de son élection."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les définitions de "Manager Co-Investor Administrateur" et "Actionnaire Manager Co-Investor" dans l'article 26 des Statuts.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu aux comparants dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50326. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161013/129.

(130197073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

PHM Topco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.673.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Pamplona Capital Partners III LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Maurant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 November 2013.

Said proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "PHM Topco 21 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2014.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners III LP", prenamed, has subscribed for all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
- b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2013.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Topco 21 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11 . La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Pamplona Capital Partners III LP», prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14878. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013160987/344.

(130197504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Oscar B Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.675,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160936/10.

(130196949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Les Cades de Brombor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.971.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013160159/13.

(130196588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013160244/11.

(130196613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Milpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 73.230.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013160213/13.

(130196591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

MEIF Germany One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.284.

Par résolutions signées en date du 25 juin 2013, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160208/14.

(130196507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Bimini Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.365.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company "Pinehurst Investments S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178991,

here represented by Ms Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Bimini Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 179365, incorporated by deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing at Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 24, 2013, published in the Mémorial C number 1980 of August 16, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on August 1 and ending on July 31 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on July 24, 2013 has ended on July 31,

2013, and decides to amend subsequently articles 15 and 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of August to the thirty first of July of the following year."

" **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1.000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le treize novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Pinehurst Investments S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B178991,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Bimini Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 179365, constituée par acte de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 1980 du 16 août 2013,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 24 juillet 2013 s'est terminé le 31 juillet 2013, et décide de modifier dès lors les articles 15 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés".

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2013. Relation: RED/2013/1931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013161232/81.

(130197891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Alloservices.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 181.316.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Sandrine TEBOUL, employée privée, née à Paris (France) le 18 septembre 1968, demeurant à L-1941 Luxembourg, 479, route de Longwy;

- Franck AMOUYAL, gérant, né à Lyon (France) le 28 juin 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ALLOSERVICES.LU".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet:

A.- L'exploitation d'une entreprise générale de parachèvement comme entreprise générale, et pourra ainsi réaliser par ses propres employés ou en recourant à la sous-traitance tous travaux ayant trait au renouvellement, à la rénovation, réparation, reconstruction, au remplacement, à l'amélioration et au design, tels entre autres, l'aménagements de bureaux ou d'appartements, la rénovation, le cloisonnement, la coordination de chantier, la peinture et la décoration, intérieurs et extérieurs, la menuiserie, la pose de volets, jalousies, marquises et stores, l'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité, le ravalement de façades, le sanitaire et chauffage, l'électricité, la serrurerie, la réalisation de faux-plafonds, la maçonnerie, et autres travaux de dépannages et de rénovations incluant le pilotage d'autres corps de métiers relatifs au second-oeuvre.

De façon générale la Société effectue le parachèvement ainsi que la vente et le montage de tous produits de parachèvement et de menuiserie ou encore d'ameublement.

Afin de favoriser son organisation, son développement et sa bonne gestion, la société pratiquera aussi les activités de négoce de matériaux du bâtiment, la location d'engins, de bâtiments modulables et de tout autre matériel se rapportant à l'activité du bâtiment.

La société peut également prodiguer tous conseils se rapportant aux activités ci-dessus décrites.

B - L'exploitation d'une entreprise générale de construction et de génie civil.

C - Toute activité relative au commerce de prestations de services et de conseils en matière d'assistance administrative, de gestion, de logistique et de services quotidiens aux personnes privées et aux entreprises, tels que, transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes, intermédiation, recherche de fournisseurs et artisans, analyse de devis, conciergerie, courses alimentaires ou autres, livraison de repas, réception de colis ou courrier, livraison ou montage de meubles en kit, mise à disposition de main d'oeuvre non qualifiée.

La société aura en outre pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles.

En outre, la société pourra exercer toutes activités dans le secteur industriel, commercial, mobilier et immobilier, ainsi que des activités financières qui sont directement ou indirectement en rapport avec l'objet social de la Société ou pouvant le promouvoir.

La société pourra également prendre des participations dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères avec, totalement ou en partie, le même objet social, ou un objet similaire, ou encore seulement un de ces objets et qui sera de nature à promouvoir le développement de la Société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Sandrine TEBOUL, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Franck AMOUYAL, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Franck AMOUYAL, gérant, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur, gérant administratif et technique pour la partie commerciale;

2.- Thibaut LORIN, gérant, né à Verdun (France) le 10 janvier 1984, demeurant à Euilly et Lombut (France), gérant technique pour la partie artisanale.

La société est engagée comme suit:

- par la signature individuelle de Thibaut LORIN pour le domaine artisanal (A).
- par la signature individuelle de Franck AMOUYAL pour le domaine administratif, commercial et auprès des banques (B);

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TEBOUL (signe AMOUYAL), AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 48616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153236/94.

(130188020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.